



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E142369

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2026

ÉDITÉ LE

29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/09/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 754 039 006

Siret : 754 039 006 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5405223

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 043787014002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 043787014002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : A2M ENERGIES

14 RUE DES COQUELICOTS
44840 LES SORINIERES

Téléphone : 0240477109

Portable : 06 23 40 61 57

Site Internet : www.a2m-energies.fr

E-mail : contact@a2m-energies.fr

Responsabilité légale :

GUERARD LEPINE MATHIEU CO-GÉRANT / HUAU MICHAEL CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/11/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	08/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.